

**VILLE
DE BAUME LES DAMES**



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026**

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaient présents (20) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (4) :

Jean-Claude MAURICE donne pouvoir à Maud BEAUQUIER
Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESSANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B01-2026

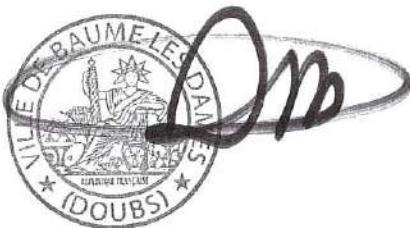
Objet : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 29 janvier 2026

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 janvier 2026.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

**Le Maire,
Arnaud MARTHEY**



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaient présents (20) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (4) :

Jean-Claude MAURICE donne pouvoir à Maud BEAUQUIER
Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESSANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B02-2026

Objet : Présidence de séance

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, le conseil municipal doit procéder à la désignation du président de séance avant l'approbation du Compte Financier Unique.

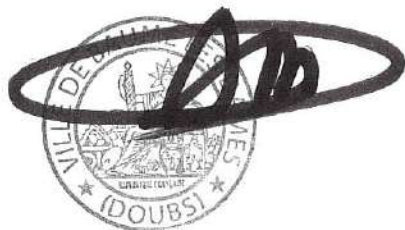
Monsieur le Maire propose de confier la Présidence à Monsieur Christian BASSENNE, Adjoint aux finances, qui présente l'ensemble des Comptes Financiers Uniques 2025.

Monsieur le Maire assiste à la discussion mais quitte la salle avant chaque vote des Comptes Financiers Uniques. A l'issue des votes Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,
Arnaud MARTHEY



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 23
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaient présents (20) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (4) :

Jean-Claude MAURICE donne pouvoir à Maud BEAUQUIER
Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B03-1 A 2026

Objet : Budget GENERAL Compte Financier Unique 2025

Le budget général est régi par l'instruction M57. Les sommes présentées sont TTC.

FONCTIONNEMENT	
Recettes	5 601 720,48 €
Dépenses	4 788 739,88 €
Résultat de l'exercice	812 980,60 €
Résultats antérieurs reportés	894 557,33 €
Résultat cumulé de fonctionnement	1 707 537,93 €
INVESTISSEMENT	
Recettes	2 139 706,95 €
Dépenses	2 602 730,79 €
Résultat de l'exercice	- 463 023,84 €
Résultats antérieurs reportés	- 950 188,78 €
Solde investissement	- 1 413 212,62 €
Restes à réaliser Recettes	1 044 000,00 €
Restes à réaliser Dépenses	373 105,98 €
Solde des restes à réaliser	670 894,02 €
Résultat cumulé d'investissement	- 742 318,60 €
TOTAL Résultat cumulé	965 219,33 €

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-212500474-20260226-B03_1_A_2026-BF

**Il est demandé au Conseil de se prononcer.
Le maire se retire au moment du vote.**

Vote du Conseil :

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

**Le Maire,
Amaud MARTHEY**



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaients présents (20) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (4) :

Jean-Claude MAURICE donne pouvoir à Maud BEAUQUIER
Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESSANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B03-1 B 2026

Objet : Budget Général Affectation du résultat 2025

Il est proposé d'affecter les résultats 2025 de la manière suivante :

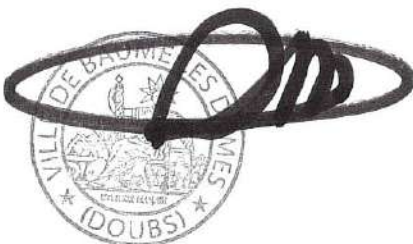
- Affectation au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 742 318.60 € en couverture du déficit des investissements
- Le solde, soit 965 219.33 €, sera repris au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Il est demandé au Conseil de se prononcer.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,
Arnaud MARTHEY



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 23
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaient présents (20) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (4) :

Jean-Claude MAURICE donne pouvoir à Maud BEAUQUIER
Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESSANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B03-2 A 2026

Objet : Budget FORET Compte Financier Unique 2025

Le budget FORET est un service à caractère administratif. Il est régi par l'instruction M57. Il est assujéti à la TVA, les sommes présentées sont donc HT.

FONCTIONNEMENT	
Recettes	243 930,66 €
Dépenses	96 546,91 €
Résultat de l'exercice	147 383,75 €
Résultats antérieurs reportés	65 030,65 €
Résultat cumulé de fonctionnement	212 414,40 €

INVESTISSEMENT	
Recettes	88 439,84 €
Dépenses	149 052,24 €
Résultat de l'exercice	- 60 612,40 €
Résultats antérieurs reportés	- 82 208,34 €
Restes à réaliser Recettes	- €
Restes à réaliser Dépenses	21 049,40 €
Solde des restes à réaliser	- 21 049,40 €
Résultat cumulé d'investissement	- 163 870,14 €

TOTAL Résultat cumulé	48 544,26 €
------------------------------	--------------------

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-212500474-20260226-B03_2_A_2026-BF

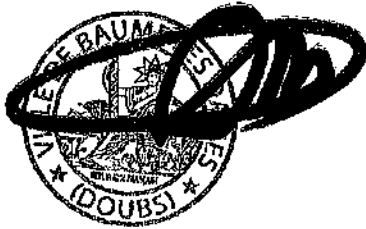
Il est demandé au Conseil de se prononcer.

Le maire se retire au moment du vote

Vote du Conseil :

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

**Le Maire,
Arnaud MARTHEY**



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026**

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaient présents (20) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (4) :

Jean-Claude MAURICE donne pouvoir à Maud BEAUQUIER
Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESSANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B03-2 B 2026

Objet : Budget FORET Affectation du résultat 2025

Il est proposé d'affecter les résultats 2025 de la manière suivante :

- Affectation au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 163 870.14 € en couverture du déficit des investissements

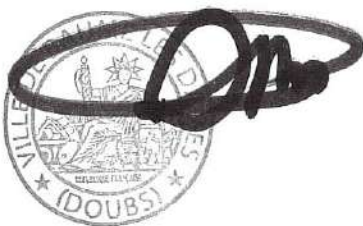
Le solde soit 48 544.26 € sera repris au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Il est demandé au Conseil de se prononcer.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

**Le Maire,
Arnaud MARTHEY**



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 23
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaient présents (20) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (4) :

Jean-Claude MAURICE donne pouvoir à Maud BEAUQUIER
Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B03-3 A 2026

Objet : Budget COMPLEXE TOURISTIQUE Compte Financier Unique 2025

Le budget COMPLEXE TOURISTIQUE est un service public à caractère industriel et commercial (SPIC). Il est régi par l'instruction comptable M4. Il est assujéti à la TVA, les sommes présentées sont donc HT.

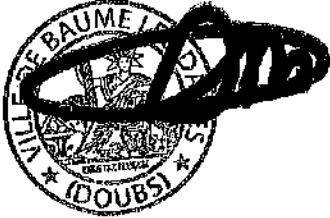
FONCTIONNEMENT	
Recettes	346 644,57 €
Dépenses	354 107,48 €
Résultat de l'exercice	- 7 462,91 €
Résultats antérieurs reportés	7 671,41 €
Résultat cumulé de fonctionnement	208,50 €
INVESTISSEMENT	
Recettes	123 066,10 €
Dépenses	19 952,92 €
Résultat de l'exercice	103 113,18 €
Résultats antérieurs reportés	116 207,49 €
Résultat de clôture	219 320,67 €
Restes à réaliser Recettes	- €
Restes à réaliser Dépenses	2 500,00 €
Solde des restes à réaliser	- 2 500,00 €
Résultat cumulé d'investissement	216 820,67 €
TOTAL Résultat cumulé	217 029,17 €

**Il est demandé au Conseil de se prononcer.
Le maire se retire au moment du vote.**

Vote du Conseil :

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

**Le Maire,
Arnaud MARTHEY**



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

Extrait du registre des **Délibérations du Conseil Municipal**
Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Étaient présents (20) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (4) :

Jean-Claude MAURICE donne pouvoir à Maud BEAUQUIER
Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESSANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B03-3 B 2026

Objet : Budget COMPLEXE TOURISTIQUE Affectation du résultat 2025

Il est proposé d'affecter les résultats 2025 de la manière suivante :

Les sections d'investissement et de fonctionnement étant excédentaires, les résultats seront reportés de la façon suivante :

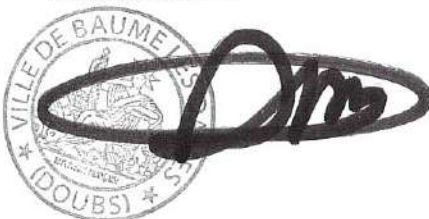
- La somme de 219 320.67 € sera reprise au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté (excédent) »
- La somme de 208.50 € sera reprise au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Il est demandé au Conseil de se prononcer.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

**Le Maire,
Arnaud MARTHEY**



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 23
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026.

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaient présents (20) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (4) :

Jean-Claude MAURICE donne pouvoir à Maud BEAUQUIER
Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESSANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B03-4 A 2026

Objet : Budget CINEMA Compte Financier Unique 2025

Le budget CINEMA est un service public à caractère industriel et commercial (SPIC). Il est régi par l'**instruction comptable M4. Il est assujéti à la TVA, les sommes présentées sont donc HT.**

FONCTIONNEMENT	
Recettes	11 364,60 €
Dépenses	173,69 €
Résultat de l'exercice	11 190,91 €
Résultats antérieurs reportés	45 936,39 €
Résultat cumulé de fonctionnement	57 127,30 €
INVESTISSEMENT	
Recettes	- €
Dépenses	- €
Résultat de l'exercice	- €
Résultats antérieurs reportés	- €
Restes à réaliser Recettes	- €
Restes à réaliser Dépenses	- €
Solde des restes à réaliser	- €
Résultat cumulé d'investissement	- €
TOTAL Résultat cumulé	57 127,30 €

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

Berger
Levrault

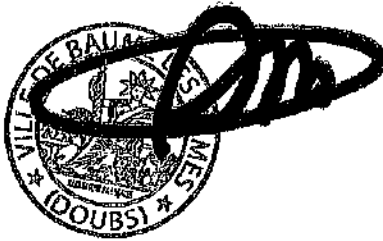
ID : 025-212500474-20260226-B03_4_A_2026-BF

**Il est demandé au Conseil de se prononcer.
Le maire se retire au moment du vote.**

Vote du Conseil :

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

**Le Maire,
Arnaud MARTHEY**



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaient présents (20) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (4) :

Jean-Claude MAURICE donne pouvoir à Maud BEAUQUIER
Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESSANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B03-4 B 2026

Objet : Budget Cinéma Affectation du résultat 2025

Il est proposé d'affecter le résultat 2025 de la manière suivante :

Reprise au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 57 127.30 €

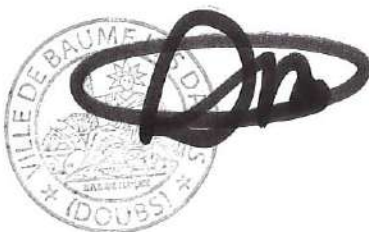
Il est demandé au Conseil de se prononcer.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,

Arnaud MARTHEY



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026**

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaient présents (20) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (4) :

Jean-Claude MAURICE donne pouvoir à Maud BEAUQUIER
 Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
 Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
 Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
 Philippe RONDOT
 Sandra BOUHESSANE
 Charline BARDEY
 Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B05-1 2026

Objet : AP/CP-01 Travaux d'aménagement des espaces publics cœur historique

Vu la délibération n°C07/2023 du 28/03/2023 relative à la création de l'AP/CP-01

Considérant que chaque année, obligation est faite de réaliser un bilan des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement en cours,

Au vu des crédits réalisés et des prévisions de réalisation pour les années 2026 et suivantes,

Il convient d'ajuster les crédits de paiement de la façon suivante :

N° AP	Budget/N° d'opération/Libellé Montant de l'AP € TTC	Crédits de Paiement (CP) € TTC						
		CP réalisés antérieurs	CP 2025		CP 2026	CP 2027	CP 2028 et ultérieurs	
		prévus	réalisés	à reporter				
APCP-01	Budget GENERAL / N°657							
	Aménagement espaces publics Places Abbaye-République-De Gaulle-Loi							
	TF - Place de Abbaye passage Tanconville							
	T01 - Places République De Gaulle Loi							
	2 500 000,00	115 801,68	650 000,00	556 029,55	93 970,45	200 000,00	200 000,00	1 428 168,77

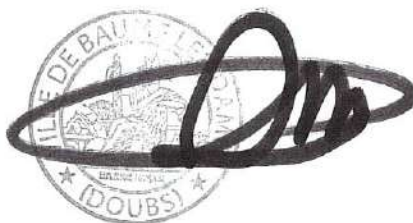
Il est proposé au conseil municipal :

- De constater la réalisation au 31/12/2025
- D'apporter les modifications au niveau de l'échelonnement des crédits de paiement
- De prévoir l'inscription au BP 2026 des crédits de paiement correspondants au tableau ci-dessus soit 200 000 €.

Vote du Conseil :

Pour: 24 Contre: 0 Abstentions: 0

Le Maire,
Arnaud MARTHEY



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026**

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaients présents (20) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (4) :

Jean-Claude MAURICE donne pouvoir à Maud BEAUQUIER
 Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
 Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
 Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
 Philippe RONDOT
 Sandra BOUHESSANE
 Charline BARDEY
 Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B05-3 2026

Objet : AP CP-03 Restauration de l'Eglise Saint Martin

Vu la délibération n°C09/2023 du 28/03/2023 relative à la création de l'AP/CP-03

Vu la délibération n°D06-3/2025 du 03/04/2025 relative à la révision de l'AP/CP-03

Considérant que chaque année, obligation est faite de réaliser un bilan des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement en cours,

Au vu des crédits réalisés et des prévisions de réalisation pour les années 2026 et suivantes,

Il convient d'ajuster les crédits de paiement de la façon suivante :

N° AP	Budget/N° d'opération Libellé Montant de l'AP € TTC	Crédits de Paiement (CP) € TTC							
		CP réalisés antérieurs	CP 2025			CP 2026	CP 2027	CP 2028 et ultérieurs	
			prévus	réalisés	à reporter				
APCP-03	Budget GENERAL / N°660 Restauration Eglise Saint Martin								
		3 500 000,00	0,00	100 000,00	44 490,05	55 509,95	200 000,00	700 000,00	2 555 509,95

Il est proposé au conseil municipal :

- De constater la réalisation au 31/12/2025
- D'apporter les modifications au niveau de l'échelonnement des crédits de paiement
- De prévoir l'inscription au BP 2026 des crédits de paiement correspondants au tableau ci-dessus soit 200 000 €.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,
Arnaud MARTHEY



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Étaient présents (20) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (4) :

Jean-Claude MAURICE donne pouvoir à Maud BEAUQUIER
Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESSANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B05-4 2026

Objet : AP CP-04 Eclairage Public

Vu la délibération n°C07/2024 du 25/03/2024 relative à la création de l'AP/CP-04

Considérant que chaque année, obligation est faite de réaliser un bilan des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement en cours,

Au vu des crédits réalisés et des prévisions de réalisation pour les années 2026 et suivantes,

Il convient d'ajuster les crédits de paiement de la façon suivante :

N° AP	Budget/N° d'opération/Libellé Montant de l'AP € TTC	Crédits de Paiement (CP) € TTC						
		CP réalisés antérieurs	CP 2025		CP 2026	CP 2027	CP 2028	
			prévus	réalisés				à reporter
APCP-04	Budget GENERAL / N°661 Eclairage public							
	565 000,00	0,00	220 000,00	0,00	220 000,00	280 000,00	117 000,00	168 000,00

Il est proposé au conseil municipal :

- D'apporter les modifications au niveau de l'échelonnement des crédits de paiement
- De prévoir l'inscription au BP 2026 des crédits de paiement correspondants au tableau ci-dessus soit 280 000 €.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,
Arnaud MARTHEY



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026**

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaients présents (20) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (4) :

Jean-Claude MAURICE donne pouvoir à Maud BEAUQUIER
Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESSANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B05-5 2026

Objet : AP CP-05 Création d'une AP CP-Orgue de Saint Martin

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP).

La procédure des AP/CP pour les crédits de la section d'investissement est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle vise à planifier et favoriser la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité.

Les AP (Autorisations de Programme) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les CP (Crédits de Paiement) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme.

Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année. Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice.

N° AP	Budget/N° d'opération/Libellé	Montant de l'AP € TTC	Crédits de Paiement (CP) € TTC			
			2026	2027	2028	2029 et après
APCP-05	Budget GENERAL Opération N° 669 Orgue de l'Eglise St Martin travaux de consolidation de la tribune-relevage-MO					
TOTAL AP/CP		480 000,00	50 000,00	60 000,00	90 000,00	280 000,00
FINANCEMENT						
Subventions (Région DRAC Fondation du patrimoine)		160 000,00				
FCTVA		75 000,00				
Autofinancement - Emprunt		245 000,00				
TOTAL FINANCEMENT		480 000,00				

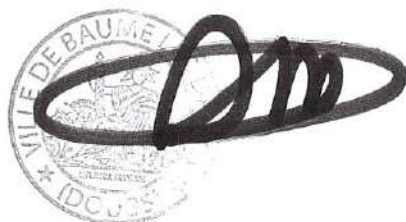
Il sera proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- La création de l'AP/CP n°AP/CP-05 pour un montant de 480 000 € TTC
- La répartition des crédits de paiement selon l'échéancier ci-dessous
- L'inscription au budget primitif 2026 de 50 000 € de crédits de paiement à l'opération 669.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,
Arnaud MARTHEY



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaient présents (20) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (4) :

Jean-Claude MAURICE donne pouvoir à Maud BEAUQUIER
Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESSANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B06-2026

Objet : Vote des taux de fiscalités directe locale au titre de l'année 2026

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et conformément à l'article 1639 A du code général des impôts (CGI), chaque année, le conseil municipal doit déterminer les taux de fiscalité directe locale applicable à leurs contribuables avant le 15 avril de l'année en cours.

L'état 1259 comporte les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il est proposé au conseil municipal de fixer les taux communaux pour l'année 2026 (taux identiques à 2025) :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 29.24 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 39.08 %

Taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 12.85 %

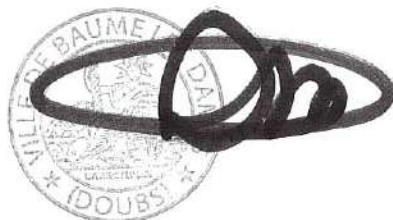
Il est demandé au Conseil de se prononcer.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,

Arnaud MARTHEY



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 3
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026**

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaients présents (21) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (3) :

Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B07-1 2026

Objet : Adoption du Budget Primitif GENERAL 2026

Le budget est présenté à la norme M57.

Il est voté avec reprise des résultats, par chapitre en fonctionnement et par chapitre avec opérations en investissement.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2026
011 - Charges à caractère général	1 620 370,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 045 009,00 €
014 - Atténuations de produits	30 020,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	450 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	283 984,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	482 341,50 €
66 - Charges financières	102 000,00 €
67 - Charges spécifiques	500,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	- €
Total Dépenses	5 014 224,50 €
RECETTES	BP 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	965 219,33 €
013 - Atténuations de charges	50 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 955,00 €
70 - Produits des services, du domaine, ventes diverses	156 100,00 €
73 - Impôts et taxes	1 178 902,00 €
731 - Fiscalité locale	2 523 000,00 €
74 - Dotations et participations	701 354,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	112 000,00 €
76 - Produits financiers	3 500,00 €
77 - Produits spécifiques	- €
78 - Reprises/amortissements, dépréciations et provisions	- €
Total Recettes	5 754 030,33 €

Suréquilibre BP 2026 739 805,83 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RAR 2025	Proposition 2026	BP 2026 Total
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		1 413 212,62 €	1 413 212,62 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		63 955,00 €	63 955,00 €
041 - Opérations patrimoniales		250 000,00 €	250 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves			- €
16 - Emprunts et dettes assimilées		483 000,00 €	483 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles *	150 786,28 €	225 000,00 €	375 786,28 €
204 - Subventions d'équipement versées *		- €	- €
21 - Immobilisations corporelles *	143 318,07 €	532 000,00 €	675 318,07 €
23 - Immobilisations en cours *	79 001,63 €	1 705 000,00 €	1 784 001,63 €
26 - Participations		10 600,00 €	10 600,00 €
27 - Autres immobilisations financières		- €	- €
Total Dépenses	373 105,98 €	4 682 767,62 €	5 055 873,60 €
RECETTES	RAR 2025	Proposition 2026	BP 2026 Total
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement		450 000,00 €	450 000,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations		859 500,00 €	859 500,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		283 984,00 €	283 984,00 €
041 - Opérations patrimoniales		250 000,00 €	250 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		1 003 318,60 €	1 003 318,60 €
13 - Subventions d'investissement *	494 000,00 €	521 800,00 €	1 015 800,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	550 000,00 €	636 921,00 €	1 186 921,00 €
27 - Autres immobilisations financières	- €	6 350,00 €	6 350,00 €
Total Recettes	1 044 000,00 €	4 011 873,60 €	5 055 873,60 €
Solde Investissement	670 894,02 €	- 670 894,02 €	- €

INVESTISSEMENT DEPENSES - * Détail par opération (20-21-23)

Opération N°	Libellé opération	N°AP	RAR 2025	Proposition 2026	BP 2026 Total
263-95	Acquisitions Immeubles/Terrains		5 000,00 €	120 000,00 €	125 000,00 €
479-06	ZAC Champvans			200 000,00 €	200 000,00 €
506-08	DOCUMENTS D'URBANISME (PLU, AVAP)		11 136,00 €		11 136,00 €
576-15	CIMETIERE COLUMBARIUMS		28 562,00 €		28 562,00 €
613-17	RUES BOULLOICHE - SUR LE CHAILLE - REGAD PELLAGRU		1 605,12 €		1 605,12 €
630-20	INFORMATIQUE ET MATERIEL DIVERS		5 000,00 €	8 500,00 €	13 500,00 €
631-20	MATERIEL STC		9 000,00 €	43 500,00 €	52 500,00 €
632-20	EQUIPEMENTS SPORT			10 000,00 €	10 000,00 €
642-21	ETUDES ET TRAVAUX STATIONNEMENT (parking derrières murs / zone multimodale)		115 000,00 €	155 000,00 €	270 000,00 €
651-22	AMENAGEMENT SECURITAIRE RUE MI COUR		4 025,99 €		4 025,99 €
657	AMENGT ESPACES PUBLICS PLACES ABBAYE-REPUBLIQUE-DE GAULLE-LOI	APCP-01		200 000,00 €	200 000,00 €
658	MAISON DU STADE	APCP-02		1 100 000,00 €	1 100 000,00 €
660	RESTAURATION EGLISE SAINT MARTIN	APCP-03		200 000,00 €	200 000,00 €
661	ECLAIRAGE PUBLIC	APCP-04		280 000,00 €	280 000,00 €
662	TRAVAUX DE VOIRIE		6 391,82 €	20 000,00 €	26 391,82 €
663	VIDEOPROTECTION		88 812,00 €	15 000,00 €	103 812,00 €
664	PROMENADE DU BREUIL Aménagement		25 200,00 €		25 200,00 €
665	AMENAGEMENTS ET TRAVAUX DIVERS		2 237,05 €	35 000,00 €	37 237,05 €
666	CREATION RESEAU EAUX PLUVIALES RUES BESANCON-PERGAUD				- €
667	RESEAU EAUX PLUVIALES RUE E. PARATTE		24 136,00 €		24 136,00 €
668	AMENGT PEPINIERE COMMERCIALE (TOITURE) 4 pl Gal De Gaulle		47 000,00 €		47 000,00 €
669	ORGUE DE L'EGLISE ST MARTIN	APCP-05		50 000,00 €	50 000,00 €
670	TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE			25 000,00 €	25 000,00 €
					- €
			373 105,98 €	2 462 000,00 €	2 835 105,98 €

INVESTISSEMENT RECETTES - * Détail par opération

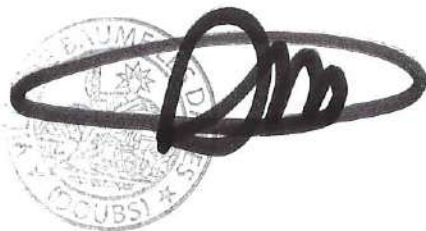
Opération N°	Libellé opération	N°AP	RAR recettes 2025	recettes BP 2026	BP 2026 Total
263-95	Acquisitions Immeubles/Terrains				- €
479-06	ZAC Champvans			40 000,00 €	40 000,00 €
506-08	DOCUMENTS D URBANISME (PLU, AVAP)				- €
576-15	CIMETIERE COLUMBARIUMS				- €
613-17	RUES BOULLOCHE - SUR LE CHAILLE - REGAD PELLAGRU				- €
630-20	INFORMATIQUE ET MATERIEL DIVERS				- €
631-20	MATERIEL STC				- €
632-20	EQUIPEMENTS SPORT			8 800,00 €	8 800,00 €
642-21	ETUDES ET TRAVAUX STATIONNEMENT (parking derrières murs / zone multimodale)				- €
651-22	AMENAGEMENT SECURITAIRE RUE MI COUR		240 000,00 €	10 000,00 €	250 000,00 €
657	AMENGT ESPACES PUBLICS PLACES ABBAYE-REPUBLIQUE-DE GAULLE-LOI	APCP-01	250 000,00 €	249 000,00 €	499 000,00 €
658	MAISON DU STADE	APCP-02	4 000,00 €	144 000,00 €	148 000,00 €
660	RESTAURATION EGLISE SAINT MARTIN	APCP-03			- €
661	ECLAIRAGE PUBLIC	APCP-04		50 000,00 €	50 000,00 €
662	TRAVAUX DE VOIRIE				- €
663	VIDEOPROTECTION			20 000,00 €	20 000,00 €
664	PROMENADE DU BREUIL Aménagement				- €
665	AMENAGEMENTS ET TRAVAUX DIVERS				- €
666	CREATION RESEAU EAUX PLUVIALES RUES BESANCON-PERGAUD				- €
667	RESEAU EAUX PLUVIALES RUE E. PARATTE				- €
668	AMENGT PEPINIERE COMMERCIALE (TOITURE) 4 pl Gal De Gaulle				- €
669	ORGUE DE L EGLISE ST MARTIN	APCP-05			- €
670	TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE				- €
					- €
			494 000,00 €	521 800,00 €	1 015 800,00 €

Il est demandé au Conseil de voter le budget 2026 avec reprise des résultats, par chapitre en fonctionnement et par chapitre avec opérations en investissement.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,
Arnaud MARTHEY



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 3
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaients présents (21) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (3) :

Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B07-2 2026

Objet : Adoption du Budget Primitif FORET 2026

Le budget FORET est un service à caractère administratif. Il est régi par l'instruction M57. Il est assujéti à la TVA, les sommes présentées sont donc HT.

Il est voté avec reprise des résultats, par chapitre en fonctionnement et en investissement.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		BP 2026
011 - Charges à caractère général		80 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement		108 446,60 €
65 - Autres charges de gestion courante		3 005,00 €
66 - Charges financières		11 000,00 €
	Total Dépenses	202 451,60 €
RECETTES		BP 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté		48 544,26 €
70 - Produits des services, du domaine, ventes diverses		178 220,00 €
75 - Autres produits de gestion courante		5,00 €
	Total Recettes	226 769,26 €
	Suréquilibre BP 2026	24 317,66 €

INVESTISSEMENT

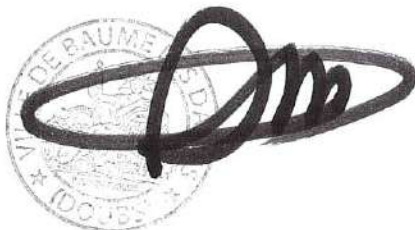
DEPENSES	RAR 2025	Proposition 2026	BP 2026 Total
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	142 820,74 €	142 820,74 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	14 496,00 €	14 496,00 €
21 - Immobilisations corporelles	21 049,40 €	93 950,60 €	115 000,00 €
Total Dépenses	21 049,40 €	251 267,34 €	272 316,74 €
RECETTES	RAR 2025	Proposition 2026	BP 2026 Total
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		- €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement		108 446,60 €	108 446,60 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		163 870,14 €	163 870,14 €
13 - Subventions d'investissement		- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées		- €	- €
Total Recettes	- €	272 316,74 €	272 316,74 €
Solde Investissement			- €

Le maire est autorisé à signer l'ensemble des contrats et programmes de travaux dans la limite des prévisions budgétaires sans autre délibération.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

**Le Maire,
Arnaud MARTHEY**



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 3
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaient présents (21) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (3) :

Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESSANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B07-3 2026

Objet : Adoption du Budget Primitif COMPLEXE TOURISTIQUE 2026

Le budget est présenté à la norme M4. Il est assujéti à la TVA et donc présenté HT.

Il est voté avec reprise des résultats, par chapitre en fonctionnement et en investissement.

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	BP 2026
011 - Charges à caractère général	104 400,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	134 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	123 680,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	6 515,00 €
66 - Charges financières	670,00 €
68 - Dotations aux amortissement, dépréciations et provisions	26 500,00 €
Total Dépenses	395 765,00 €
RECETTES	BP 2026
002 - Résultat d'exploitation reporté	208,50 €
013 - Atténuations de charges	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de services, marchandises	227 700,00 €
74 - Subventions d'exploitation	152 841,50 €
75 - Autres produits de gestion courante	15 015,00 €
Total Recettes	395 765,00 €
Solde fonctionnement	0,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RAR 2025	Proposition 2026	BP 2026 Total
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			- €
16 - Emprunts et dettes assimilées		17 490,00 €	17 490,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	2 500,00 €	5 000,00 €	7 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles		210 000,00 €	210 000,00 €
23 - Immobilisations en cours			- €
Total Dépenses	2 500,00 €	232 490,00 €	234 990,00 €
RECETTES	RAR 2025	Proposition 2026	BP 2026 Total
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		219 320,67 €	219 320,67 €
021 - Virement de la section de fonctionnement			- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		123 680,00 €	123 680,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves			- €
16 - Emprunts et dettes assimilées		2 000,00 €	2 000,00 €
Total Recettes	- €	345 000,67 €	345 000,67 €
Solde Investissement	-2 500,00	112 510,67	110 010,67

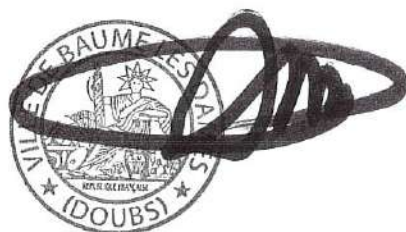
Il est demandé au Conseil de voter le budget 2026 avec reprise des résultats, par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,

Arnaud MARTHEY



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 3
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaient présents (21) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (3) :

Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
 Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
 Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
 Philippe RONDOT
 Sandra BOUHESSANE
 Charline BARDEY
 Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B07-4 2026

Objet : Adoption du Budget Primitif CINEMA 2026

Le budget est présenté à la norme M4. Il est assujetti à la TVA et donc présenté HT.
 Il est voté avec reprise des résultats, par chapitre en fonctionnement et en investissement.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2026
011 - Charges à caractère général	2 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
65 - Autres charges de gestion courante	5,00 €
66 - Charges financières	- €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	- €
Total Dépenses	2 005,00 €
RECETTES	BP 2026
002 - Résultat d'exploitation reporté	57 127,30 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
74 - Dotations et participations	- €
75 - Autres produits de gestion courante	10 805,00 €
77 - Produits spécifiques	- €
78 - Reprises/amortissements, dépréciations et provisions	- €
Total Recettes	67 932,30 €

Suréquilibre BP 2026 65 927,30 €

INVESTISSEMENT

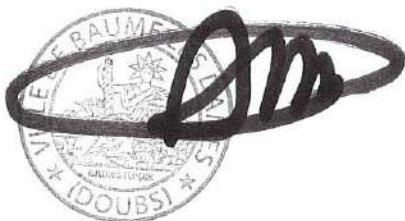
DEPENSES	RAR 2025	Proposition 2026	BP 2026 Total
Total Dépenses	- €	- €	- €
RECETTES	RAR 2025	Proposition 2026	BP 2026 Total
Total Recettes	- €	- €	- €
Solde Investissement			- €

Il est demandé au Conseil de voter le budget 2026 avec reprise des résultats, par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,
Arnaud MARTHEY



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 3
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026**

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaient présents (21) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (3) :

Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESSANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B08-2026

Objet : Autonomie financière du CCAS

Par obligation faite aux CCAS dont le montant des recettes de fonctionnement annuelles excède 30 489 €, le Conseil d'Administration en date du 12 mars 2025, a adopté le passage à l'autonomie financière du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2026.

Aussi à compter de cette date, le budget CCAS dispose d'un compte au trésor propre pour lequel aucun découvert n'est autorisé.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention de fonctionnement au CCAS dans la limite du montant inscrit au Budget Général 2026 en une ou plusieurs fois selon les besoins de trésorerie du CCAS.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

**Le Maire,
Arnaud MARTHEY**



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 3
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaiant présents (21) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (3) :

Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESSEANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B09-2026

Objet : Attribution du marché « mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la réhabilitation du réseau des eaux pluviales du bassin versant de la rue Emile Parratte »

Une consultation concernant la « mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la réhabilitation du réseau des eaux pluviales du bassin versant de la rue Emile Parratte » a été réalisée selon une procédure adaptée.

La publication de l'avis et le dossier de consultation ont été mis en ligne sur le site d'Achatpublic.com, du BOAMP ainsi que sur le site de la Ville. La date limite de réception des offres était fixée au 25 novembre 2025 à 12h00.

Les critères de sélection des offres sont :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.00 %
2-Valeur technique	40.00 %
2.1-Composition et compétences de l'équipe de projet proposée et matériel mise à disposition	13.00 %
2.2 Organisation pour l'exécution de la mission	13.00%
2.3 Référentiel du candidat	8.00%
2.4 Planning détaillé proposé	6.00 %

Après analyse des cinq offres réceptionnées, et à l'issue d'une phase de négociation et de demandes de précisions, la commission MAPA du 02 février 2026 propose de retenir la société SA JDBE (25000 BESANCON). Le taux de rémunération proposé est de 5,74 %, pour un forfait provisoire de rémunération de 11 480 € HT, établi sur la base d'un montant estimatif de travaux de 200 000 € HT.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-212500474-20260226-B092026-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

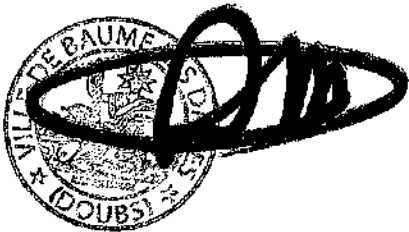
- de suivre l'avis de la commission MAPA,
- d'attribuer le marché,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,

Arnaud MARTHEY



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 3
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaients présents (21) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (3) :

Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B010-2026

Objet : Avenant n°1 relatif au lot 1 « VRD » du marché de travaux de l'aménagement de la place de l'Abbaye

Par délibération C04-2025 du conseil municipal en date du 24 mars 2025, le conseil municipal a attribué le lot 1 du marché « Aménagement de la place de l'Abbaye à Baume les Dames » au groupement Climent TP/SOGEA.

Le présent avenant n° 1 a pour objet de prendre en compte 3 modifications :

- le montant du marché
- la date de réception des travaux
- le changement de titulaire d'un des membres du groupement

La commission MAPA du 02 février 2026 a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de suivre l'avis de la commission MAPA,
- d'approuver l'avenant n°1 relatif au lot 1 du marché, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,

Arnaud MARTHEY



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 3
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaients présents (21) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (3) :

Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B011-2026

Objet : Avenant n°1 relatif au lot n°2 Aménagement qualitatif et espaces verts du marché de travaux aménagement place Abbaye

Par délibération C04-2025 du conseil municipal en date du 24 mars 2025, le conseil municipal a attribué le lot 2 du marché « Aménagement de la place de l'Abbaye à Baume les Dames » à l'entreprise Albizzia.

Le présent avenant n° 1 a pour objet de prendre en compte 2 modifications :

- le montant du marché
- la date de réception des travaux.

La commission MAPA du 02 février 2026 a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de suivre l'avis de la commission MAPA,
- d'approuver l'avenant n°1 relatif au lot 2 du marché, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,
Arnaud MARTHEY



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 3
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

Extrait du registre des **Délibérations du Conseil Municipal**
Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaient présents (21) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (3) :

Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESSANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B012-2026

Objet : Avenant n°1 à la Convention Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire de Baume les Dames - Communauté de Communes du Doubs Baumois

La ville de Baume les Dames est engagée depuis 2015 dans un projet de revitalisation et de redynamisation de son centre-bourg.

Par délibération B08/2019 en date du 26 février 2019, la commune a acté sa candidature au dispositif Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) conjointement avec celle de la Communauté de Communes Doubs Baumois (CCDB).

Par délibération B03/2020 en date du 20 février 2020, la commune a approuvé la convention ORT proposée, qui a été signée pour une durée minimale de 5 ans le 21 février 2020.

Par délibération B10/2023 en date du 28 février 2023, la commune la signature de la convention d'adhésion Petites Villes de Demain (PVD) valant ORT avec la CCDB, qui a été signée le 7 juin 2023 jusqu'à mars 2026.

Afin de permettre la poursuite des objectifs fixés de mise en œuvre de l'ORT et de la convention Petites Villes de Demain valant ORT, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, il est proposé de proroger la durée de validité de ladite convention selon les termes de l'avenant annexé. Ce dernier vise ainsi à proroger le volet de la convention portant sur le programme PVD jusqu'au 31 décembre 2026 de même que le volet ORT.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Valider le projet d'avenant n°1 à la convention PVD valant ORT de Baume les Dames - CCDB,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet avenant n°1.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,
Arnaud MARTHEY



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 3
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaients présents (21) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (3) :

Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B013-2026

Objet : Convention d'occupation du domaine public halte fluviale

Depuis le 20 janvier 2015, VNF met à disposition de la Commune de Baume les Dames une partie du domaine public fluvial dans le cadre de la gestion d'une halte fluviale composée d'une darse (16 bollards) et d'un linéaire droit d'une longueur totale de 312 mètres. Cette mise à disposition est située en rive gauche du canal à l'aval de l'écluse 40bis de garde de Baume les Dames. Ce linéaire mis à disposition est mesuré au-delà d'un linéaire de 50 mètres que VNF se réserve pour le stationnement des bateaux de service. Il est précisé que le plan d'eau mis à la disposition de la Commune de Baume les Dames supporte une surface maximale de 1560 m².

La 1^{ère} convention d'une durée de 5 ans a pris fin le 31 décembre 2020.

Une 2^{ème} convention a couvert la période du au 1^{er} janvier 2021 et s'est terminée le 31 décembre 2025.

Il est demandé que celle-ci soit renouvelée pour une durée de 1an su 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

En contrepartie de cette occupation, la Ville de Baume les Dames verse une redevance annuelle à VNF qui évolue suivant l'indice ICC INSEE notamment.

En 2015, le montant était de 3 094,22€ et en 2021 de 4 114.45 €. Cette redevance est actualisable pendant sa durée.

Éléments détaillés de la redevance	Convention 2015-2020	Convention 2021-2025
Darse (bassin destiné à l'accostage)	430.86 €	465.90 €
Amarrage 16 unités	1 914,56 €	2 070.40 €
Plan d'eau	748.80 €	795.60 €
Terrasse 141 m2	x	782.55 €
Total	3 094,22 €	4 114.45 €

Élément tarifé	Redevance annuelle de base (en €/an)	Nombre de jours pour la redevance de base
Terrasse – Usage économique	1 602,62 €	365
Coupure de berge	554,34 €	365
Petite occupation	2 463,68 €	365
Plan d'eau – Usage non économique	951,60 €	365

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 025-212500474-20260226-B0132026-DE

Pour 2026, les bases de calcul des redevances ont été modifiés et la redevance annuelle est de 5 571,96€ :

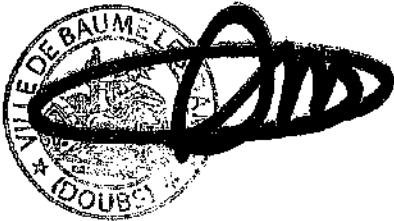
Il est proposé au Conseil municipal de :

- **Valider les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial**
- **D'autoriser M. Le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y afférents.**

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

**Le Maire,
Arnaud MARTHEY**



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 3
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaiant présents (21) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (3) :

Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B014-2026

Objet : Déclassement d'une portion de domaine public 10 rue des Tamaris

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'un projet de cession d'une portion de foncier d'environ 30 m² située 10 rue des Tamaris au bénéfice de Monsieur MARTELLA, il convient au préalable de procéder au déclassement du domaine public de cette dernière (repérée en jaune sur le plan ci-dessous).

Conformément à l'Article L.2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les biens appartenant à une personne publique qui sont affectés à l'usage direct du public, soit affectés à un service public, font partie du domaine public.

Ce terrain ne faisant pas l'objet d'un usage direct du public, il est nécessaire de procéder à son déclassement. Cette portion de foncier sera ainsi intégrée au domaine privé de la Commune.



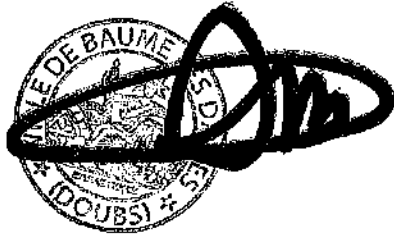
Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **De prononcer le déclassement du domaine public cette portion de foncier d'environ 30 m² située 10 rue des Tamaris afin de l'intégrer dans le domaine privé de la Commune ;**
- **D'inscrire à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal la cession de ce terrain ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire et son adjointe à l'urbanisme à signer tous les documents s'y afférant.**

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

**Le Maire,
Arnaud MARTHEY**



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 3
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaient présents (21) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (3) :

Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESSANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B015-2026

Objet : Rétrocession dans le domaine public des parcelles cadastrées appartenant à SEDIA au bénéfice de la Commune dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du Quin

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-4 et suivants, relatifs aux concessions d'aménagement et L.311-1 et suivants, relatifs aux zones d'aménagement concerté ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 février 2006 portant création de la ZAC de Champvans dite la ZAC des Dames du Quin ;

Vu le traité de concession d'aménagement de la ZAC des Dames du Quin acté par délibération du Conseil Municipal le 20 février 2008 avec la société SEDIA, fixant les obligations du concessionnaire et de la Commune ainsi que les modalités de transfert des équipements publics à la Commune ;

Vu l'article n°18 du traité de concession d'aménagement de la ZAC traitant de la remise des ouvrages des espaces publics ;

Vu le dossier de réalisation de la ZAC des Dames du Quin du 16 juillet 2012 ;

Vu le constat de réalisation des voiries en date du 14 janvier 2026 portant sur les emprises de voiries ci-après décrites (et référencées sur le plan annexé à la présente délibération), et pour lequel une liste de réserves à lever par le concessionnaire avant le 30 juin 2026 a été opérée ;

Section	Numéro	Contenance
AZ	81	245
AZ	83	606
AZ	94	384
AZ	97	27
AZ	101	1
AZ	103	1381
AZ	104	148
AZ	105	237

Section	Numero	Contenance
AZ	114	9
AZ	115	1678
AZ	126	30
AY	3	2986
AY	225	171
AY	229	1
AY	240	438
AY	242	239
AY	244	935
AY	258	316
AY	269	170
AY	277	509
AY	306	249
AY	310	1443
ZS	47	500
ZS	423	1033
ZS	435	1862
ZS	451	88
ZS	452	295
ZS	453	1555
ZS	477	233
ZS	403	39
ZS	406	73
ZS	481	1621

Considérant que les travaux de voiries, réseaux et aménagements nécessaires à la desserte du quartier ont été réceptionnés et sont conformes ;

Considérant que les travaux d'aménagement de l'espace public du Parc du Verger ont été réceptionnés et sont conformes ;

Considérant que les Tranche 1 et 2 de la ZAC des Dames du Quin ont été réalisées conformément au dossier de réalisation et au traité de concession d'aménagement ;

Considérant que les emprises concernées correspondent au Parc du Verger et aux voies ouvertes à la circulation publique ont vocation à être intégrées dans le domaine public communal en tant que voies communales et dépendants ;

Considérant que le traité de concession prévoit la rétrocession à la Commune, à titre gratuit, des emprises des voies et équipements publics réalisés par le concessionnaire au fur et à mesure de leur achèvement,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'accepter la rétrocession à titre gratuit par SEDIA, concessionnaire de la ZAC des Dames du Quin, des parcelles ci-avant désignées à constituer des voies et emprises d'équipements publics, à condition que les réserves définies dans le constat de réalisation soient toutes levées au 30/06/2026 ;**
- **De décider que ces parcelles seront intégrées dans le domaine public en tant que voies communales et dépendances de la voirie, compte tenu de leur affectation à l'usage direct et/ou à un service public ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire et son adjointe à l'urbanisme à signer tous les documents s'y afférant.**

Vote du Conseil :

Pour: 24 Contre: 0 Abstentions: 0

**Le Maire,
Arnaud MARTHEY**



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 3
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

No. 03. 2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaient présents (21) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (3) :

Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B017-2026

Objet : Cession parcelle cadastrée AZ 106 au bénéfice de Monsieur Pierre GROSJEAN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de développement de la ZAC des Dames du Quin, il est nécessaire de commercialiser la parcelle cadastrée AZ n°106 dédiée aux activités commerciales.

Aussi, la Commune a été sollicitée par Monsieur GROSJEAN, propriétaire du commerce « L'Armoire des filles » qui a fait part de sa volonté de s'implanter sur ce terrain.

Une division parcellaire a été réalisée afin de déterminer les nouvelles limites du terrain sujet de la présence délibération. Ainsi, la portion foncière à céder représente 3 117 m² (repérée en jaune sur le plan ci-dessous).

Au cours d'une rencontre entre Monsieur GROSJEAN et la Commune qui s'est déroulée le 23 octobre 2025, une proposition de cession a été formalisée à hauteur de 75€/m². Ainsi le prix de cession du terrain proposé à Monsieur GROSJEAN s'établit à 233 775 €, frais de notaire à sa charge.

Par courriel en date du 3 février 2026, Monsieur Pierre GROSJEAN a exprimé son accord pour cette offre auprès de la Commune.



Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De valider la cession de la parcelle cadastrée AZ n°106 avec les limites ci-dessus définies et pour une surface de 3 117 m² au prix de 233 775€ (montant exprimé hors taxe et hors droit), au profit de Monsieur GROSJEAN, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire et son adjointe à l'Urbanisme à signer les documents s'y afférant.**

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,

Arnaud MARTHEY



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 3
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaients présents (21) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (3) :

Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B018-2026

Objet : Demande d'intervention de l'EPF Doubs BPF - 6 rue des Glycines 4 Promenade du Breuil

La Communauté de Communes Doubs Baumoises est adhérente à l'EPF Doubs BFC, offrant la possibilité à toutes ses communes membres de demander son intervention.

L'EPF Doubs BFC est un Etablissement Public Industriel et Commercial (E.P.I.C.) doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il a été initialement créé par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, conformément à l'article L. 324-2 du code de l'urbanisme.

L'EPF Doubs BFC est compétent pour acquérir et porter des biens immobiliers bâtis ou non bâtis pour le compte de ses adhérents ou de toute personne publique.

Après signature d'une convention portant notamment sur les modalités du portage foncier, l'EPF acquiert les biens et les gère durant le temps du portage foncier. Le temps du portage peut être consacré à la réalisation de travaux de proto-aménagement (sécurisation, déconstruction, dépollution, etc) sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF et consiste en un temps de maturation du projet d'aménagement piloté par la collectivité.

Au terme du portage convenu ou par anticipation, l'EPF rétrocède les biens à la collectivité à l'initiative de la demande d'intervention ou à toute personne qu'elle lui désignerait.

Considérant ce qui précède et la nécessité d'obtenir la maîtrise publique des biens immobiliers nécessaires au projet de l'acquisition 6 rue des Glycines – ELYPSE, il vous est proposé de solliciter l'intervention de l'EPF.

Le projet consiste en l'acquisition d'un ancien site ICPE en vue de la création de petits collectifs liés aux logements et aux commerces.

L'enveloppe financière prévisionnelle est de 450 000 € (acquisition hors frais de dépollution ou de déconstruction).

Conformément aux dispositions du règlement intérieur de l'EPF, la Communauté de Commune Doubs Baumoises a été consulté en date du 10/11/2025.

Son avis sur l'opération de portage foncier a été donnée, le 24/11/2025.

Le mandat confié à l'EPF consistera à négocier l'acquisition des biens concernés, situés à Baume les Dames, composés des biens ainsi cadastrés :

Section	N° cadastral	Lieu-dit	Surface à acquérir (en m ²)
AV	257	6 rue des Glycines	4 403
AV	276	4 Promenade du Breuil	760
AV	318	4 Promenade du Breuil	Environ 110
AV	275	4 Promenade du Breuil	Environ 105
		Total	Environ 5 378

L'EPF est habilité à faire la ou les offre(s) d'acquisition qui lui semblera(ont) la/les plus adéquate(s) au vu de l'avis de la direction de l'Immobilier de l'Etat (les domaines), lorsque sa consultation s'avèrera nécessaire. Les offres d'acquisition devront faire l'objet d'un accord écrit préalable de la collectivité.

Mandat est également donné à l'EPF de négocier le départ et l'indemnisation de l'occupant/locataire en place.

Conformément au règlement intérieur, le portage foncier s'effectuera sur une durée prévisionnelle de 8 ans, selon remboursement à terme.

Observation étant ici faite que la durée du portage pourra être réduite ou prorogée selon l'évolution et l'avancement du projet, sur demande auprès de l'EPF.

Les biens étant sous la responsabilité de l'EPF, propriétaire pendant toute la durée du portage foncier, l'Etablissement devra répondre à ses obligations légales en réalisant si nécessaire les travaux de sécurisation du site et du bâti mais également de mise aux normes dans le cas des biens occupés ou ayant vocation à l'être pendant le portage.

Ville de Baume les Dames reste au pilotage des demandes de subventions ; l'EPF viendra néanmoins verser l'ensemble des éléments en sa possession afin de faciliter leurs obtentions. Les sommes ainsi obtenues peuvent être versées directement à l'Etablissement en diminution du capital porté.

Le Conseil délibérera de nouveau sur les modalités de la ou des cession(s) par l'EPF.

La gestion locative est assurée par l'EPF.

Enfin, mandat est donné à l'EPF de procéder à la conservation des biens portés dans leur état actuel. Pour ce faire, la collectivité fera ses meilleurs efforts pour informer l'EPF des éventuelles dégradations qu'elle pourrait constater. L'EPF et la collectivité coordonneront leurs actions pour limiter leur aggravation, préserver la sécurité des avoisinants et des usagers. Enfin, mandat est également confié à l'EPF de procéder aux travaux de déconstruction et de dépollution sous sa maîtrise d'ouvrage, après réalisation d'études et des diagnostics.

Les travaux seront réalisés en concertation avec la collectivité laquelle sera associée aux différentes étapes de la consultation. Le conseil sera de nouveau consulté sur la base des études réalisées, d'un programme de travaux prévisionnel et d'un estimatif des coûts. Le coût des études et travaux sera intégré au capital à rembourser pour leur montant Hors Taxes.

Vu le règlement intérieur de l'EPF Doubs BFC ;

Vu le dossier de demande d'intervention de l'EPF Doubs BFC,

Vu l'avis favorable de la Communauté de Communes Doubs Baumoises en date du 24/11/2025,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **De solliciter l'intervention de l'EPF Doubs BFC dans le cadre du projet d'acquisition 6 rue des Glycines - ELYPSE, nécessitant l'acquisition des biens situés à 6 rue des Glycines et 4 Promenade du Breuil ainsi cadastrés :**

Section	N° cadastral	Lieu-dit	Surface à acquérir (en m ²)
AV	257	6 rue des Glycines	4 403
AV	276	4 Promenade du Breuil	760
AV	318	4 Promenade du Breuil	Environ 110
AV	275	4 Promenade du Breuil	Environ 105
		Total	Environ 5 378

- **D'habiliter l'EPF Doubs BFC à faire les offres d'acquisition et après accord écrit de la collectivité ;**
- **D'autoriser le représentant de l'EPF Doubs BFC à signer tous documents et avant-contrats ainsi que le ou les acte(s) authentique(s) de vente ;**
- **D'approuver les modalités du portage foncier par de l'EPF Doubs BFC, d'une durée prévisionnelle de 8 ans, selon remboursement à terme ;**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention de portage foncier à passer avec l'EPF Doubs BFC ;**
- **De prendre acte que le conseil sera amené à délibérer de nouveau concernant le lancement des travaux ;**
- **D'une façon générale, d'approuver les conditions du mandat confié à l'EPF Doubs BFC dans le cadre de cette opération.**

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

**Le Maire,
Arnaud MARTHEY**



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 3
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaient présents (21) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (3) :

Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B019-2026

Objet : Dénomination de la rue du secteur rue Ernest Nicolas

Pour donner suite à la Délibération n°A08/2026 qui opérait la création d'une nouvelle impasse (représentée en jaune sur le plan ci-dessous), il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette dernière « Impasse Jupiter ». Cette décision permet de préserver la mémoire du patrimoine industriel local en une référence aux Jukebox Jupiter, produits emblématiques qui étaient fabriqués localement. Cette dénomination offre ainsi un ancrage historique à ce lieu.

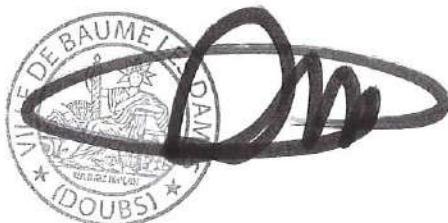


Il est proposé au Conseil municipal de valider cette nouvelle dénomination de cette impasse.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,
Arnaud MARTHEY



VILLE
DE BAUME LES DAMES



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 3
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

10.03.2026

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaients présents (21) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (3) :

Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESSANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B021-2026

Objet : Recrutement d'un vacataire

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Considérant qu'en raison du besoin ponctuel d'assurer l'entretien spécialisé de l'arboretum communal, notamment pour la réalisation d'interventions techniques sur les collections végétales et la préservation écologique du site, missions ne relevant pas d'un besoin permanent de la collectivité, il y a lieu de recourir aux services d'un vacataire,

Pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il devra être rémunéré après service fait sur la base d'un forfait.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer l'entretien courant et la valorisation de l'arboretum de Baume les Dames.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que la vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un forfait net de 1000 € pour la durée totale de la vacation.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

Article 1 :

D'autoriser le Maire à recruter un vacataire pour une durée de 15 jours entre le 27 février et le 30 avril 2026. La mission a pour objet l'entretien courant et la valorisation de l'arboretum de Baume les Dames afin d'assurer la pérennité des collections végétales et la qualité paysagère du site.

Elle comprend notamment :

- L'entretien des végétaux : taille raisonnée, élagage, suppression du bois mort, désherbage manuel ou mécanique.
- La gestion des zones enherbées : fauche différenciée, tonte raisonnée et entretien des cheminements.
- La valorisation du site : maintien de la lisibilité des collections botaniques et propreté générale du site.

La mission s'exécute dans le respect des principes de gestion durable, des règles de sécurité et des réglementations environnementales en vigueur.

Article 2 :

De fixer la rémunération de chaque vacation :

- sur la base d'un forfait net de 1000 € pour la durée totale de la vacation.

Article 3 :

De donner tout pouvoir à *Monsieur le Maire* pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Article 4 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

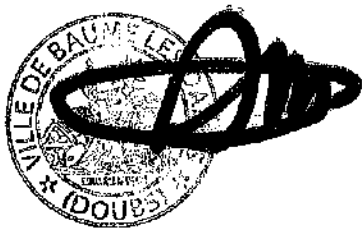
Article 5 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 27 février 2026.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,
Arnaud MARTHEY



**VILLE
DE BAUME LES DAMES**



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 3
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026**

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaient présents (21) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (3) :

Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B022-2026

Objet : Délibération rectificative classement dans le domaine public parcelle AT n°297 et AT n°276

Par délibération n°A08/2026, le Conseil municipal a approuvé le classement dans le domaine public des parcelles cadastrées AT n° 276 et d'une portion de la parcelle cadastrée AT n°297 tel qu'identifiées en jaune ci-dessous :



Suite à une erreur matérielle, l'emprise foncière reversée dans le domaine public identifiée ci-dessus n'était pas correcte. Il convient donc de rectifier le périmètre destiné à être classé dans le domaine public.

La parcelle AT n°298 est destinée à être vendue au bénéfice de la SCI IMMODAVE. Une portion de la parcelle AT n° 297, quant à elle, est prévue à la cession au profit de Monsieur Franck BRUN.

Ainsi, l'emprise foncière concernée par le classement dans le domaine public correspond aux parties représentées en jaune sur le plan ci-dessous, à savoir :

- Une portion de la parcelle AT n° 297, pour une surface approximative de 742 m²,
- Ainsi que la parcelle AT n° 276 dans son intégralité, également identifiée en jaune.



VU l'article L.2111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consistance du domaine public des Collectivités territoriales ;

VU l'article L.141-3 du Code de la voirie routière stipulant que les délibérations de classement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquences de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

CONSIDERANT que le classement envisagé n'entraînera aucune conséquence sur les fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De procéder au classement dans le domaine public communal de la voie cadastrée AT 276 ;
- De procéder au classement dans le domaine public communal d'une portion de la parcelle cadastrée AT 297 comme délimité en jaune ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

**Le Maire,
Arnaud MARTHEY**



**VILLE
DE BAUME LES DAMES**



DOUBS

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 3
- Absents : 5

Date de convocation

13/02/2026

Date de publication

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 février 2026**

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de FEVRIER.

Etaient présents (21) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Claude ALAMPI, Bruno DEBRIE, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER.

Procurations données (3) :

Jean-Marc VUILLEMIN donne pouvoir à Thomas VIGREUX
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Emmanuelle WISSANG
Philippe RONDOT
Sandra BOUHESANE
Charline BARDEY
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Délibération n°B022-2026

Objet : Délibération rectificative classement dans le domaine public parcelle AT n°297 et AT n°276

Par délibération n°A08/2026, le Conseil municipal a approuvé le classement dans le domaine public des parcelles cadastrées AT n° 276 et d'une portion de la parcelle cadastrée AT n°297 tel qu'identifiées en jaune ci-dessous :



Suite à une erreur matérielle, l'emprise foncière reversée dans le domaine public identifiée ci-dessus n'était pas correcte. Il convient donc de rectifier le périmètre destiné à être classé dans le domaine public.

La parcelle AT n°298 est destinée à être vendue au bénéfice de la SCI IMMODAVE. Une portion de la parcelle AT n° 297, quant à elle, est prévue à la cession au profit de Monsieur Franck BRUN.

Ainsi, l'emprise foncière concernée par le classement dans le domaine public correspond aux parties représentées en jaune sur le plan ci-dessous, à savoir :

- Une portion de la parcelle AT n° 297, pour une surface approximative de 742 m²,
- Ainsi que la parcelle AT n° 276 dans son intégralité, également identifiée en jaune.



VU l'article L.2111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consistance du domaine public des Collectivités territoriales ;

VU l'article L.141-3 du Code de la voirie routière stipulant que les délibérations de classement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquences de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

CONSIDERANT que le classement envisagé n'entraînera aucune conséquence sur les fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De procéder au classement dans le domaine public communal de la voie cadastrée AT 276 ;
- De procéder au classement dans le domaine public communal d'une portion de la parcelle cadastrée AT 297 comme délimité en jaune ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

**Le Maire,
Arnaud MARTHEY**

